

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PASSION ANIMAUX 58/18

(annexe 1 qui vient compléter les conditions générales de ventes de l'entreprise)

n°siret 94777033500026

pension canine et féline
5 rue des loges
18320 Marseilles les Aubigny

passionanimaux58@outlook.fr
06.30.66.26.83

1 réservation/annulation/contrat

Tout client qui signe le contrat de pension accepte les conditions générales de vente, le règlement sanitaire et le règlement de la pension disponible sur demande et sur le site internet de l'entreprise.

Les conditions générales de vente peuvent être modifiées sans délai et applicable à tous clients ayant signé le contrat de vente.

La réservation peut se faire sur place, par téléphone, par mail en remplissant le contrat de pension. Un acompte de 50 % à la signature du contrat pour bloquer une place et 50 % lors de l'arrivée de l'animale.

L'annulation ou modification est possible 1 mois avant le début du séjour, si modification des dates tout dépendra des disponibilités.

L'acompte ne sera pas remboursable en cas d'annulation sauf décès de l'animal (justificatif du vétérinaire), cependant un forfait de 30€ restera acquis par l'entreprise pour frais de dossier quelque soit le motif de l'annulation.

Si le propriétaire vient chercher son animal plus tôt la totalité du séjour est du.

Si le propriétaire dépose plus tôt ou vient chercher plus tard son animal, le séjour sera du dans sa totalité, un nouveau contrat pourra être établi si nécessaire.

Les dates du contrat doivent être respectées même si le séjour est plus long, plus court, ou modifier pas de remboursement, ajustement à la dernière minute notamment en période de forte demande (vacances scolaires) le séjour sera intégralement du.

Le droit de rétractation du contrat est de 14 jours à partir de la date de signature, demande faite par lettre recommandée à passion animaux 58/18.

2 tarif séjour /fonctionnement

Le tarif est à la nuit avec une arrivée entre 16h et 20h et un départ entre 9h30 et 12h.

Tout dépassement ou arrivée/départ à des horaires différents sera facturé en supplément jour sauf si je suis indisponible à l'heure demandé.

Les horaires inscrits sur le contrat doivent être respectés scrupuleusement.

La facturation du séjour commence à l'heure prévue d'arrivée jusqu'à l'heure prévue de départ.

Tarifs chiens

1 chien /nuit	20€
2 chiens /nuit	35€
3 chiens /nuits	48€
Demie journée de garde max 5h	12€
2ème chien demie journée de garde	6€
Journée de garde max 10h	15€
Journée de garde 2ème chien	8€
Chien de plus de 50kg chienne en chaleur	22€
Privatisation de la pension	25€
Balade à l'unité	10€
Carte de balade les 10	90€
Chauffage à la demande du client /jour	2€
Vermifuge	8€
Pipette frontline	6€
Supplément propreté chiot,incontinence /nuit	2€
Taxi animalier par km de mon domicile à votre domicile	0,90€/km
Bain avant départ moins de 20kg	20€
Bain avant départ plus de 20kg	30€
Bain avant départ plus de 30kg	45€
Croquettes	0,80€/100g

Tarifs chats

1 chat /nuit	12€
2 chats	16€
3 chats	22€
4 chats	25€
Croquette	0,80€/100g
vermifuge	8€
Pipette frontline	6€
Privatisation de la pension	15€
Plus de 4 chats de la même famille	4€/par chats

3.règles générales

Le propriétaire doit amener la nourriture, couchage, laisse, harnais et caisse de transport pour les chats

L'animal doit arriver avec son carnet de santé à jour des vaccinations.

L'animal doit être identifié.

Si chien catégorisé attestation d'assurance et déclaration en mairie, tout les papiers doivent être présenté.

Si traitement médicamenteux prévoir l'ordonnance et les médicaments de l'animal.

Votre animal doit avoir bénéficié d'un traitement pour les vers et les puces en cas de problèmes passion animaux peut donner le traitement à votre chien et sera facturé en plus.

Si une visite ou une intervention vétérinaire s'impose, le propriétaire autorise passion animaux 58/18 à faire les premiers soins et à emmener l'animal au vétérinaire soit de l'entreprise (à Challuy), soit de garde.

Le propriétaire sera informé de la situation, si le propriétaire n'est pas joignable passion animaux 58/18 prendra la décision de la visite vétérinaire en fonction de la situation.

Des frais kilométrique et vétérinaire restent à la charge du propriétaire de l'animal, facture à l'appui. Du temps au tarif horaire de 12€ de l'heure pourra être facturé pour le temps passé.

La pension se réserve le droit de refuser un animal blessé et malade sans remboursement de la réservation.

La pension se réserve de refuser un chien trop bruyant, agressif, non à jour dans ses vaccin.

La pension se décharge de toute responsabilité pour un accident produit et subi pour un chien fugeur à l'extérieur ou à l'intérieur de la pension. Il est du devoir du propriétaire d'en informer la pension.

Sans nouvelle du propriétaire après un délai d'une semaine, l'animal sera remis à un refuge considérant que les maîtres ont abandonné leur animal, le paiement du séjour reste dû et des poursuites judiciaires seront engagés.

La pension ne pourra être tenu responsable en cas de décès de l'animal qui serait indépendant de sa volonté et de sa responsabilité (vieillesse, crise cardiaque, stress, maladie, épilepsie....etc..)

Les chiens en pension pourront bénéficier de sorties à l'extérieur ou être intégré à des balades, ils pourront être transportés en voiture.

J'autorise passion animaux 58/18 à prendre photos vidéos de mon animal lors du séjour.